

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art 1. COMMANDE

Sauf stipulation contraire par écrit, le fait de nous passer commande implique que l'acheteur adhère pleinement et sans réserve à nos conditions générales. Toutes modifications apportées au bon de commande n'est valable qu'après confirmation de notre part.

Tout plan ou cahier de charge soumis par l'acheteur n'est utilisé qu'à titre indicatif de documentation et ne peut être invoqué contre nous. La marchandise reste la propriété absolue du vendeur jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Art 2. CONTESTATION

A défaut de réactions endéans les 48 heures de réception de la marchandise, l'acheteur s'assurera que le matériel et/ou le bien commandé correspond bien à ses besoins. L'acheteur accepte avoir acheté les marchandises dans l'état où elles se trouvent avec leurs défauts visibles et invisibles sans recours contre le vendeur.

En cas de placement, toute constatation de défaut doit se faire endéans les 48 heures après la fin du chantier, par écrit ou par mail.

Toute facture n'ayant pas fait l'objet d'une réclamation dans les 5 jours est acceptée par le client.

Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera plus prise en compte.

Pour être valable, elle doit être adressée par écrit à la S.R.L Willems Namèche, Zoning de la Troque, rue de l'Abbaye 2, 4100 Seraing.

Art 3. DELAI

Le délai de fourniture et d'exécution des travaux sont donnés à titre indicatif. Ils sont respectés dans les mesures de possibilité d'exécution et d'approvisionnements.

Et ne peut en aucun cas justifier l'ostentation d'un dédommagement ni une renonciation de la commande dû à un retard.

Art 4. PAIEMENT

Sauf stipulation contraire écrite de notre part sur la facture, nos factures sont payables au comptant sans escompte au siège de Willems Namèche S.R.L

En cas de non-paiement à l'échéance et sans qu'il n'ait besoin de mise en demeure, toute facture porte intérêts de 1 % par mois de retard, tout mois commencé étant considéré comme échu.

En cas de non-paiement d'une facture donne lieu à une majoration forfaitaire conventionnelle acceptée de 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros ;

30 euros augmentés de 10 % du montant restant dû si le montant est compris entre 150,01 et 500 euros ;

65 euros augmentés de 5% du montant restant dû si l'encours est supérieur à 500 euros (avec un maximum de 2.000 euros)

A titre de dommages et intérêts sans qu'il soit nécessaire d'aucune mise en demeure.

Cette indemnité est due par le simple fait du retard. Elle se cumule avec les intérêts de retard.

Art 5. PRIX

Tous nos prix s'entendent hors TVA.

Nos listes de prix et catalogues ne nous engagent pas et son transmis à titre indicatif.

Au cas où des modifications sont apportées aux mesures, modèles, quantités ou autres données après avoir établi le bon de commande, nous nous réservons le droit de revoir nos prix.

L'annulation d'une commande qui n'est pas encore en exécution implique un dédommagement de 50 % à notre firme.

L'annulation d'une commande en exécution implique un dédommagement de 80 % à notre firme.

Art 6. GARANTIE

Des modifications de construction ne visant pas à la qualité du travail nous sont réservées.

Après paiement intégral de la marchandise livrée, nous accordons une garantie d'un an contre tout défaut caché (remplacement gratuit, adaptation ou révision de toutes pièces défectueuses en atelier).

En aucun cas, une indemnisation ne pourra être réclamée pour des dommages directs ou indirects que l'acheteur aurait subis à cause de ces défauts.

Notre responsabilité ne dépasse jamais celle de nos fournisseurs.

Art 7. RGPD

Législation RGPD ou GDPR, Règlement N°2016/679 du 14 avril 2016, d'application à partir du 25 mai 2018 dans toute l'union Européenne. Toutes vos données de contacts et personnels au sein de cette entreprise sont conservées et utilisées en interne, seules deux personnes y ont accès et ne sont divulguées à d'autres entreprises sans votre accord préalable, et en aucun cas à des fins publicitaires. Si toutefois elles sont divulguées accidentellement (par exemple: piratage informatique ou vol), ou par contrainte (par exemple: contrôle du SPF économie ou finances,) vous en serez averti immédiatement par courrier après constat. À tout moment vous pouvez faire une demande écrite pour consulter vos données, les modifier, ou nous signifier de les supprimer. Lien utile (www.autoriteprotectiondonnees.be)

Art 8. LITIGES

En cas de contestation, les Tribunaux de Liège sont seuls compétents.

La nullité d'une clause dans les présentes conditions générales de vente n'affectera pas la validité des autres clauses.

WILLEMS NAMECHE S.R.L

menuiserie.willems@skynet.be

Tél: 04/337.09.19

GSM: 0474/ 70.83.12

TVA: BE0872 286 356

ING: BE21 3400 2457 6303

Zoning de la Troque

Rue de l'Abbaye, 2

4100 Seraing

BNP: BE66 0017 0693 2743